

LE PASS'SPORT



Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023.

POUR QUI ?



Les personnes nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus).



Les personnes nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (6 à 20 ans).



Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (16 à 30 ans).



Les étudiants jusqu'à 28 ans bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur ou d'une bourse délivrée par les conseils régionaux pour les formations sanitaires et sociales.

COMMENT ?

1

Disposer d'une espace sur LE COMPTE ASSO.

4

Saisir les codes individuels à usage unique.

2

Mettre à jour ses informations
Dans l'identité de la structure, cocher :
Dispositif Pass'Sport

5

Remboursement effectif dans un délai d'un
1 mois après vérification des documents.

3

Dispositif valable pour toutes inscriptions prises entre le 1er juin et le 31 décembre 2022.

Point de rappel



Si vous n'avez pas encore de Compte Asso, nous vous invitons à en créer un dès maintenant en vous rendant sur le site <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>



Renseigner les activités et déposer l'attestation d'affiliation ou l'agrément ainsi que le RIB à jour.



Pour toute demande vous pouvez contacter la fédération : passport@ffbb.com

TOUTES LES INFOS SUR SPORT.GOUV

